

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 24182

Numéro SIREN : 832 842 546

Nom ou dénomination : EKP 8 S.L.P.

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2023 sous le numéro de dépôt 6788

## **EKP 8 S.L.P.**

Société de libre partenariat au capital de 5 153 000 euros  
Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris  
832 842 546 RCS PARIS

(le « **Fonds** »)

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU GERANT**

**DU 28 NOVEMBRE 2022**

#### **LA SOUSSIGNÉE :**

**EMZ PARTNERS**, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 423 762 814, représentée par Monsieur Thierry Raiff, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

en sa qualité de gérant (le « **Gérant** ») du Fonds, a pris, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du Fonds, les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social du Fonds
- Modifications statutaires subséquentes
- Pouvoirs pour les formalités

\*

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

*Transfert du siège social du Fonds*

Le Gérant, conformément aux stipulations de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts du Fonds, décide de transférer le siège social du Fonds du 11, rue Scribe – 75009 Paris à l'adresse suivante : 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, et ce, avec effet immédiat.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

*Modifications statutaires subséquentes*

En conséquence de la décision qui précède, le Gérant décide de modifier comme suit les statuts du Fonds à compter de ce jour :

- A l'article 1<sup>er</sup> dénommé « DÉNOMINATION – FORM JURIDIQUE – SIEGE SOCIAL », les coordonnées de la Société de Gestion et de l'Associé Commandité, ainsi que l'adresse du Fonds sont mises à jour ainsi qu'il suit :

«

<i>Société de Gestion agissant en qualité de Gérant du Fonds :</i>	<i>EMZ Partners 7-9, rue Saint Florentin 75008 Paris Numéro d'agrément AMF : GP99021</i>
--	--

<i>Associé Commandité :</i>	<i>EKP 8 GP 7-9, rue Saint Florentin 75008 Paris</i>
-----------------------------	--

[...]

*Le siège social du Fonds est sis 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris ou toute autre adresse en France choisie discrétionnairement par le Gérant, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

- A l'article 2 dénommé « DÉFINITIONS », les définitions qui suivent sont amendées ainsi qu'il suit :

<i>Associé Commandité</i>	<i>EKP 8 GP, une société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros dont le siège social est 7-9, rue Saint Florentin - 75008 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 832 564 678 ou son successeur le cas échéant, agissant en tant qu'associé commandité du Fonds et dont l'objet social est notamment d'être l'associé commandité du Fonds et d'exercer les responsabilités résultant de cette fonction d'associé commandité, ainsi que de toutes opérations de gestion, fourniture de services ou autres services liés directement ou indirectement à ses activités principales ou connexes.</i>
---------------------------	--

<i>Gérant</i>	<i>la société désignée comme gérant du Fonds par l'Associé Commandité, conformément à l'Article 16. A titre d'information, à la date des Statuts, le Gérant est EMZ Partners, une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est 7-9, rue Saint Florentin - 75008 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le N° B 423 762 814, agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP99021.</i>
---------------	--

<i>Société de Gestion</i>	<i>le Gérant ou toute société sélectionnée et désignée par l'Associé Commandité pour agir en tant que société de gestion de portefeuille conformément à l'Article 16, étant précisé que cette société devra être un Affilié du Gérant. A</i>
---------------------------	--

*titre d'information, à la date des Statuts, la Société de Gestion est EMZ Partners, une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le son siège social 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le N° B 423 762 814, agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP99021.*

»

Le reste de l'article demeure inchangé.

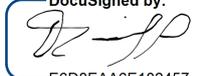
### **TROISIÈME DÉCISION**

#### *Pouvoirs pour les formalités*

Le Gérant confère tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi consécutives aux présentes décisions.

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, le Gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:  
  
E6D8EAA6E182457...

---

**Le Gérant**

EMZ Partners

Par Monsieur Thierry Raiff

# EKP 8 S.L.P.

7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris  
832 842 546 RCS de Paris

Société de libre partenariat à capital variable  
Articles L. 214-162-1 et suivants du Code Monétaire et Financier

EXTRAIT DES STATUTS  
En date du 28 novembre 2022

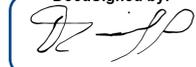
Avertissement : EKP 8 S.L.P. est ouvert uniquement à la souscription d'Investisseur avertis au sens de l'article 423-49 du Règlement General de l'AMF

Le présent extrait des statuts de EKP 8 S.L.P. a été préparé conformément aux articles L. 214-162-6 et D. 214-206-1 du Code monétaire et financier en vue du dépôt en annexe du Registre du commerce et des sociétés. Les termes débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans les Statuts, sauf indication contraire.

DocuSigned by:  
  
E6D8EAA6E182457...

---

Associé Commandité  
EKP 8 GP  
Par : Thierry Raiff

DocuSigned by:  
  
E6D8EAA6E182457...

---

Gérant  
EMZ Partners  
Par : Thierry Raiff

## 1 DÉNOMINATION – FORME JURIDIQUE – SIEGE SOCIAL

[...]

Le Fonds a pour dénomination :

EKP 8 - S.L.P.

[...]

Le Fonds est un fonds professionnel spécialisé constitué sous forme de société en commandite simple dénommée société de libre partenariat à capital variable conformément à l'article L. 214-154 du Code Monétaire et Financier et disposant d'une personnalité juridique distincte.

[...]

À la date des Statuts, et à titre d'information, les représentants personnes morales et/ou les prestataires de service du Fonds sont les suivants :

Société de Gestion agissant en qualité de Gérant du Fonds :	EMZ Partners 7-9, rue Saint Florentin 75008 Paris Numéro d'agrément AMF : GP99021
--	--

Associé Commandité :	EKP 8 GP 7-9, rue Saint Florentin 75008 Paris
----------------------	---

[...]

Le siège social du Fonds est sis au 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris ou toute autre adresse en France choisie discrétionnairement par le Gérant, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence.

[...]

## 2 DÉFINITIONS

Accord des Investisseurs	l'accord écrit des Investisseurs (pouvant consister en un ou plusieurs documents signés chacun par un ou plusieurs Investisseurs) dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à 67 % de l'Engagement Global.
--------------------------	---

[...]

Actifs du Fonds	tout ou partie des actifs du Fonds.
-----------------	-------------------------------------

[...]

Affilié	toute personne morale ou autre entité qui, par rapport à la Personne concernée, est sa Filiale, sa Société Mère, ou une Filiale de sa Société Mère.
---------	---

[...]

AMF	Autorité des Marchés Financiers.
[...]	
Associé Commandité	EKP 8 GP, une société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros dont le siège social est 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, enregistré au RCS de Paris sous le numéro 832564678 ou son successeur le cas échéant, agissant en tant qu'associé commandité du Fonds et dont l'objet social est notamment d'être l'associé commandité du Fonds et d'exercer les responsabilités résultant de cette fonction d'associé commandité, ainsi que de toutes opérations de gestion, fourniture de services ou autres services liés directement ou indirectement à ses activités principales ou connexes.
[...]	
Bulletin d'Adhésion	le bulletin, établi sous toute forme que la Société de Gestion aura autorisée, par lequel le cessionnaire de parts A du Fonds adhère aux dispositions des Statuts et, le cas échéant, s'engage irrévocablement à verser au Fonds l'engagement relatif au Montant Non Appelé correspondant aux parts acquises.
[...]	
Cession	toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Investisseur, de tout ou partie de ses parts du Fonds conformément à l'Article 8.
[...]	
Durée du Fonds	est défini à l'Article 6.
[...]	
Engagement	le montant total qu'un Investisseur s'engage à investir dans le Fonds.
Engagement Global	la somme totale des Engagements de tous les Investisseurs ainsi que la Part de Commandité.
[...]	
Filiale	une entité est la filiale d'une Personne si cette Personne est la Société Mère de cette entité.
Fonds	EKP 8 S.L.P., un fonds professionnel spécialisé constitué sous la forme de société de libre partenariat à capital variable régi par les articles L. 214-162-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.
[...]	

Gérant	la société désignée comme gérant du Fonds par l'Associé Commandité conformément à l'Article 15. A titre d'information, à la date des Statuts, le Gérant est EMZ Partners, une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, enregistrée au RCS de Paris sous le N° B 423 762 814, ayant son siège social 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP99021.
[...]	
Investisseur	toute Personne qui est admise dans le Fonds en tant qu'associé commanditaire par la souscription de parts A du Fonds.
Investisseur Averti	est défini dans la section « Avertissement » des Statuts.
[...]	
Montant Non Appelé	le montant de l'Engagement de l'Investisseur que la Société de Gestion reste en droit d'appeler conformément aux Statuts.
Part de Commandité	la part souscrite par l'Associé Commandité en tant qu'associé commandité du Fonds qui confère à l'Associé Commandité (i) des droits financiers similaires à ceux conférés par une (1) part A au prorata du nombre de parts A émises (y compris la Part de Commandité), et (ii) une responsabilité indéfinie et solidaire à l'égard des dettes sociales du Fonds, conformément à l'Article 4.2.2.
Personne	toute personne physique, personne morale, ou <i>partnership</i> ou toute organisation, association, trust ou autre entité.
[...]	
Société de Gestion	le Gérant ou toute société sélectionnée et désignée par l'Associé Commandité pour agir en tant que société de gestion de portefeuille conformément à l'Article 15, étant précisé que cette société devra être un Affilié du Gérant. A titre d'information, à la date des Statuts, la Société de Gestion est EMZ Partners, une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, enregistrée au RCS de Paris sous le N° B 423 762 814, ayant son siège social 7-9, rue Saint Florentin – 75008 Paris, agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP99021.
[...]	
Société Mère	une entité est société mère d'une Personne si, directement ou indirectement, elle :  (a) détient la majorité des droits de vote de cette Personne ; ou  (b) est actionnaire ou associé de cette Personne et a le droit de nommer son représentant légal, la majorité de

son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas ; ou

- (c) est actionnaire ou associé de cette Personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette Personne ou a le droit de nommer le représentant légal, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

[...]

Statuts

les présents statuts du Fonds, tel que modifiés le cas échéant.

[...]

### **3 ORIENTATION DU FONDS**

#### **3.1 Objet social**

Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif au sens de l'article L. 214-24 du Code Monétaire et Financier dont l'objet est de lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'Investisseurs en vue de les investir conformément aux Statuts et dans l'intérêt de ces Investisseurs, et plus généralement, sous réserve des dispositions des Statuts, d'effectuer des opérations liées directement ou indirectement à l'objet social du Fonds ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et en particulier de conclure et de mettre en œuvre tous contrats et engagements, d'exercer tous droits attachés à ses actifs, de contracter tous prêts, de consentir ou d'être bénéficiaire de toutes garanties, sûretés, indemnités, déclarations, droit personnels ou réels ou d'agir en justice.

[...]

### **6 DUREE**

Le Fonds a été constitué le 13 octobre 2017 et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous la forme d'une société de libre partenariat à capital variable.

[...]

Le Fonds est créé pour une durée de 10 ans (la « **Durée du Fonds** »), soit jusqu'au 16 décembre 2026, sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'Article 24.

[...]

### **8 CESSION DE PARTS**

En considération de la personnalité des Investisseurs telle que prévue à l'Article 5 et pendant toute la durée de vie de EMZ 8 et de EMZ 8-B, les cessions de parts A entre EMZ 8 et EMZ 8-B sont réputées être agréées par la Société de Gestion sans notification au préalable. Nonobstant ce qui précède, les parts A sont incessibles à des investisseurs tiers.

La part de Commandité n'est cessible qu'à une nouvelle société de gestion dans le cas mentionné à l'Article 24(c).

## **14 DROITS ET OBLIGATIONS DES INVESTISSEURS**

La souscription ou l'acquisition de parts du Fonds entraîne de plein droit l'adhésion aux Statuts.

### **14.1 Modification des Statuts et opérations particulières**

Toute proposition de modification des Statuts est décidée à l'initiative de la Société de Gestion et de l'Associé Commandité qui en informent le Dépositaire selon les modalités de notification prévues à l'Article 27.

Pour toute modification des Statuts et certaines autres opérations prévues par la loi ou par les Statuts, la Société de Gestion soumettra le projet au vote des Investisseurs.

Nonobstant ce qui précède, les Statuts peuvent être modifiés par la Société de Gestion sans l'Accord des Investisseurs mais sous réserve de l'autorisation préalable de l'Associé Commandité, lorsque la modification a pour but :

- (a) de changer la dénomination du Fonds ou la dénomination sociale de la Société de Gestion et/ou l'adresse de la Société de Gestion ;
- (b) de prendre acte du changement de Dépositaire et de Commissaire aux Comptes et/ou de l'adresse du Dépositaire et du Commissaire aux Comptes ;
- (c) de transposer toute modification impérative de la loi et/ou de la réglementation applicable(s) au Fonds ;
- (d) d'intégrer ou apporter toute modification à l'allocation des fonctions, pouvoirs et obligations entre le Gérant, la Société de Gestion et l'Associé Commandité ;
- (e) de corriger toute erreur d'impression, de sténographie ou de secrétariat, à condition qu'une telle modification n'affecte pas les intérêts financiers des Investisseurs.

En cas de modification des Statuts, la Société de Gestion communiquera à compter de la date d'approbation des modifications aux Investisseurs, au Dépositaire, au Commissaire aux Comptes et à l'AMF la version à jour des Statuts en mentionnant la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions des Statuts et procédera aux formalités requises auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

### **14.2 Réunion des Investisseurs**

La Société de Gestion pourra organiser des réunions des associés commanditaires du Fonds, c'est-à-dire des Porteurs de Parts A.

Conformément à l'article L. 214-162-8, I, 3° du Code Monétaire et Financier, toute décision concernant les sujets suivants :

- (a) la modification de l'objet social tel que décrit à l'Article 3.1 ;
- (b) la fusion, l'absorption ou la scission du Fonds ;
- (c) la transformation du Fonds ; et
- (d) la liquidation du Fonds.

doivent être adoptées par un Accord des Investisseurs, au cours d'une réunion des Investisseurs ou d'une consultation écrite conformément à l'Article 14.3 à condition que cette décision ait également été approuvée par l'Associé Commandité.

#### 14.3 **Vote des Investisseurs**

Dès lors que le vote des Investisseurs est requis, la Société de Gestion adresse à chaque Investisseur, selon les modalités de notification prévues à l'Article 27, une description de la modification et/ou de l'opération envisagée ainsi que tous documents qu'elle estime nécessaires à l'information des Investisseurs.

Les Investisseurs disposeront d'un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date d'envoi de ladite description pour indiquer par écrit à la Société de Gestion s'ils approuvent ou non la modification et/ou l'opération envisagée. Le défaut de réponse dans le délai requis vaut accord de l'Investisseur sur la modification et/ou l'opération envisagée. Tout Accord des Investisseurs sur une modification et/ou une opération entrera en vigueur à l'issue du délai de vingt (20) jours susvisé.

Tout vote des Investisseurs nécessitera un Accord des Investisseurs, étant précisé qu'aucune modification ne sera effectuée si :

- (a) elle impose à un Investisseur l'obligation d'effectuer des paiements supplémentaires au Fonds au-delà de ceux prévus par les présents Statuts ; ou
- (b) elle modifie la responsabilité limitée de tout Investisseur,

sans l'accord de tous les Investisseurs.

[...]